Envoyé en préfecture le 27/03/2026
Reçu en préfecture le 27/03/2026
Publié le
ID : 056-215601311-20260321-122026-DE

Département du Morbihan
Arrondissement de Pontivy
Commune de Meslan

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 21 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-et-un mars, à dix heures, le Conseil Municipal de la Commune de Meslan, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire publique à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Sébastine WACRENIER, Maire.

Date de convocation : 17 mars 2026

Présents : Sébastien WACRENIER, Daniel HENAFF, Laëtitia ROYANT, Ange LE LAN, Chantal PICARDA, Sylviane ROUYER, Nicolas HALOPEAU, Olivier EVANNO, Ann-Gaëlle LAUNAY, Véronique TURRINI, Nicolas DEL SORDO, Pierre-Ange LE FRAPPER, Pauline MASSCHELEIN, Xavier COMBE.

Absents excusés : Karine LE COURT ayant donné procuration à Nicolas HALOPEAU.

Absents :

Secrétaire de séance : Pauline MASSCHELEIN

Membres en exercice	15
Membres présents	14
Membres votants	15

DELIBERATION 2026-12

LECTURE ET DISTRIBUTION DE LA CHARTE DE L'ELU LOCAL

Conformément aux dispositions en vigueur, monsieur Le Maire fait lecture de la charte de l'élu local : articles L1111-13 du CGCT et L1111-14 du CGCT et en remet un exemplaire à chaque membre du conseil présent.

Il remet également le chapitre III du titre II du CGCT relatif aux conditions de l'exercice des mandats municipaux (articles L.2123-1 à L.2123-35 du code).

Le conseil municipal,

- PREND ACTE de la lecture de la charte l'élu local faite par Monsieur Le Maire ;
- PREND ACTE de la distribution à chaque membre présent de la charte de l'élu local et du chapitre III du titre II du CGCT relatif aux conditions de l'exercice des mandats municipaux (articles L.2123-1 à L.2123-35 du code).

Fait le 23 mars 2026 à Meslan

Pour extrait certifié conforme au registre

Le Maire,

Sébastien WACRENIER

MAIRIE DE MESLAN 56520 MORBIHAN

La secrétaire de séance, Pauline MASSCHELEIN